

«La BDEGL a contribué à la réalisation de la Ruzizi II»

• La BDEGL a débloqué 1.500.000 UC

(Suite de la page 18)

les opérateurs économiques du Zaïre n'ont pas pu suivre le rythme de dépréciation monétaire pour pouvoir apurer les engagements vis-à-vis de la Banque.

Le Conseil Exécutif du Zaïre a pris les choses en main en créant le fonds de couverture du risque de change. Il faut avouer que ce fonds existe mais à ma connaissance, il n'est pas encore opérationnel.

Suite à cette situation, nous avons réuni les différentes institutions intéressées au problème : les institutions nationales de financement de développement, les trois pays, les chambres de commerce, les ministères et département des finances, les universités et les Banques Centrales.

Trois à quatre jours durant, nous avons débattu la question et avons abouti à certaines conclusions à soumettre aux instances de décision.

Il faut souligner que nous allons approfondir la question car nous avons remarqué qu'en dehors de la dépréciation monétaire, il y a d'autres éléments qui font que les opérateurs économiques n'honorent pas leurs engagements. Notamment, le phénomène de la gestion même des entreprises.

Nous avons pensé que ce problème doit être appréhendé à plusieurs niveaux. Il y a aussi le problème du pouvoir d'achat de la population.

A ce propos, il faut savoir que le promoteur doit d'abord présenter une étude bancaire, étude prouvant la rentabilité économique de son projet. Néanmoins, au cours de la réalisation du projet, des éléments changent. Notamment, le coût des matières premières. Ceci handicape le projet. Souvent la participation des promoteurs est de 30 %. Il arrive que les paramètres que nous prenons en ligne de compte ne soient pas entièrement respectés.

Par ailleurs, etc'est dommage, nous remarquons qu'une fois que les promoteurs ont obtenu le financement, il disparaît rendant ainsi le suivi difficile car n'ayant pas les éléments indispensables.

Après des analyses sectorielles, nous avons réalisé qu'il y a des secteurs qui ne supportent pas le risque de change. Ainsi avons-nous pensé que les PME devraient être financées par les Banques nationales de développement qui utilisent la monnaie

locale. Ainsi, les industries viendraient vers nous qui utilisons les devises et finançons par conséquent les équipements.

Le problème de risque de change que vous soulevez provient du fait qu'intervenant en devises, les interventions sont converties au jour du décaissement au cours du DTS par rapport à nos monnaies respectives. Le jour de remboursement, le promoteur du projet doit rembourser l'équivalent en monnaie locale convertible des devises qu'il a obtenues ramenées au DTS. Cette opération crée la différence de change. C'est cet exemple d'un promoteur ayant reçu des devises pour acheter des camions quand le Zaïre par rapport au DTS équivalait à 37 zaïres. Aujourd'hui, pour rembourser, il paye 600 zaïres pour 1 DTS.

En principe, les opérateurs économiques respectent les échéances, ils peuvent s'en sortir avec une petite différence.

Si donc comme vous le voyez, le remboursement se faisait à l'échéance, il y aurait moins de problèmes. Or, ce n'est pas le cas de sorte que nous enregistrons des arriérés que nous essayons de régler à l'amiable. Bien entendu pour quelques uns, nous sommes obligés de réaliser des hypothèses ou alors des garanties conjointes des associés lorsqu'il s'agit d'une société.

Notez que souvent nous préférons avoir affaire avec des associés liés à nous par la garantie solidaire ou celle d'une banque ou alors la garantie de l'Etat, s'il s'agit d'une entreprise publique. Dans tous les cas, le taux d'intérêt varie entre 8 et 12 %. Le taux est fixé après l'examen du dossier du promoteur. Le projet étant plus rentable, c'est le taux le plus fort qui est appliqué. Mais si économiquement et socialement le projet est rentable et que financièrement il ne dégage pas beaucoup de bénéfices, nous appliquons le taux le plus bas. Aussi avons-nous préféré avoir une fourchette pour nous permettre d'avoir une marge d'appréciation. Un taux unique, il faut en convenir ne pouvait pas convenir à tous les projets.

Et puis, pour revenir au sujet de notre siège social, tout récemment, nous avons obtenu l'autorisation de nos Etats pour commencer la construction. Avec l'appui de ces Etats, nous avons

obtenu un crédit extérieur de 50 %. Mais pour le moment nous débutions avec les fonds propres. Il s'agira d'un bâtiment modeste à trois niveaux qui contiendra tous nos services. Le délai de construction est de dix-huit mois. Le coût global de la construction est estimé à 1.554.000.000 de Zaïres.

Jua. Et si l'on parlait de vos ressources actuelles

D.G. Actuellement, nous avons une ligne de crédit auprès de la Banque Africaine de Développement et du Fonds Africain de Développement. Néanmoins, nous avons nos fonds propres dont une partie se trouve dans les pro-

jets à rembourser et une autre en notre possession. Il s'agit de nos ressources propres et des emprunts extérieurs que nous contractons et que nous devons rembourser sur la garantie, de nos trois Etats. Quant aux ressources humaines, elles proviennent de nos trois Etats : les agents et les fonctionnaires. Et ceci, pratiquement dans une proportion équitablement suivant l'importance de la participation au capital de la Banque de chaque pays. Et cette proportion est la suivante, dans la quotité qui revient au personnel étatique, le Zaïre détient 50 %, le Burundi 25 % et le Rwanda 25 %. Actuellement, notre capital appelé est de 22,4 de millions de DTS.

Jua. Pour terminer, Monsieur le Directeur Général, la grande impression qui se dégage est celle de la satisfaction. Et il y a de quoi à la veille de votre première décennie....

D.G. C'est exact... Et comme vous l'aurez remarqué, nous sommes talonnés par le temps avec le prochain Sommet de la Communauté. Aussi, l'expression de notre satisfaction c'est avoir participé à côté de grands à la réalisation du barrage de la RUZIZI II avec un million et demi de DTS contre quatre-vingt pour les autres.

Réalisé par BARHAYIGA Shafari



PHOTO D'ARCHIVES

Calendrier de la 17ème Coupe d'Afrique des Nations

Groupe A (Stade du 5 juillet, Alger)	
2 mars 1990	- Algérie - Nigéria
5 mars 1990	- Côte d'Ivoire - Egypte
8 mars 1990	- Nigéria - Egypte
	- Algérie - Côte d'Ivoire
	- Nigéria - Côte d'Ivoire
	- Algérie - Egypte

Groupe B (Stade du 19 mai, Annaba)	
3 mars 1990	- Cameroun - Zambie
6 mars 1990	- Sénégal - Kenya
9 mars 1990	- Zambie - Kenya
	- Cameroun - Sénégal
	- Zambie - Sénégal
	- Cameroun - Kenya

Demi-finales

12 mars 1990	Alger :
	Premier du groupe A contre deuxième du groupe B
	Annaba :
	Premier du groupe B contre deuxième du groupe A
15 mars 1990	Alger :
	Match de classement
16 mars 1990	Alger : F I N A L E